


 <b>Groupe scolaire LES ANGELOTS</b> Tél : 44 25 09 06 <a href="http://www.groupescolairelesangelots.com">www.groupescolairelesangelots.com</a> @ : <a href="mailto:pincipale@groupescolairelesangelots.com">pincipale@groupescolairelesangelots.com</a>	 <b>Etablissement LIBERTE</b> Tél : 44 98 01 80 <a href="http://www.libertebko.org">www.libertebko.org</a> @ : <a href="mailto:directeur@libertebko.org">directeur@libertebko.org</a>	 <b>Ecole LES LUTINS</b> Tél : 82 69 14 43, 20 24 17 06 @ : <a href="mailto:lutinssotuba@gmail.com">lutinssotuba@gmail.com</a>	 <b>LES ECRIVAINS</b> Tél : 70 98 60 36 @ : <a href="mailto:contact@lesecrivains.fr">contact@lesecrivains.fr</a>
--	--	---	--

## CAMPAGNE UNIQUE DE PREINSCRIPTION EN CLASSE ELEMENTAIRE 2023-2024

Cette campagne concerne toutes les **premières demandes d'inscription en école élémentaire** dans l'un des quatre établissements homologués par le ministère français de l'Education nationale au Mali : Les Angelots, Liberté, Les Lutins et Les Ecrivains.

**L'inscription d'un enfant issu d'une école non-homologuée sera conditionnée au test de positionnement.  
 Ce dispositif s'applique à toutes les classes, du CP au CM2.**

Votre enfant est né en :	En septembre 2023, il aura l'âge légal pour entrer en classe de * :
<b>2017</b>	<b>Cours Préparatoire (CP)</b>
<b>2016</b>	<b>Cours Elémentaire 1<sup>ère</sup> année (CE1)</b>
<b>2015</b>	<b>Cours Elémentaire 2<sup>ème</sup> année (CE2)</b>
<b>2014</b>	<b>Cours Moyen 1<sup>ère</sup> année (CM1)</b>
<b>2013</b>	<b>Cours Moyen 2<sup>ème</sup> année (CM2)</b>

*\*sous réserve de la décision favorable de passage dans la classe supérieure par le conseil des maîtres au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2022-2023.*

Un système unifié de préinscription est mis en place à l'Ambassade de France au Mali **lors d'une seule campagne** selon le calendrier suivant :

<b>Ouverture à l'unique campagne de préinscriptions</b>	<b>Lundi 24 avril 2023</b>
<b>Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers</b>	<b>Mercredi 31 mai 2023</b>
<b>Inscription au test de positionnement obligatoire pour les enfants issus d'un établissement non-homologué :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les candidats seront contactés directement par les établissements d'affectation peu après la commission d'affectation.</li> </ul>	<b>31/05 au 02 juin 2023</b>
<b>Commission d'affectation</b>	<b>Mercredi 07 juin 2023</b>
<b>Affichage des résultats dans chacun des établissements</b>	<b>Vendredi 09 juin 2023</b>

**Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des quatre établissements scolaires.**

**Les propositions d'affectation se feront dans la limite des places disponibles. Elles devront être validées par une inscription définitive dans les écoles d'affectation avant le 30 juin 2023.**

## POUR VOUS INSCRIRE :

Le formulaire est disponible au téléchargement sur les sites des établissements scolaires, sur le site de l'Ambassade de France (<https://ml.ambafrance.org/-Actualites>) ainsi qu'aux secrétariats des établissements scolaires.

### 1. Remplissez le formulaire de préinscription et joignez-y :

- un justificatif de nationalité de l'enfant concerné,
- un extrait d'acte de naissance,
- un certificat de scolarité attestant de la classe qui sera suivie en 2023-2024.

### 2. Adressez le dossier complet (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) soit par :

- **par mail**, à l'adresse suivante : [massa.sidibe@diplomatie.gouv.fr](mailto:massa.sidibe@diplomatie.gouv.fr) .Un accusé de réception électronique vous sera aussitôt délivré.
- **Soit en version papier. Vous pouvez déposer le dossier complet** (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait d'acte de naissance et certificat de scolarité) à la **loge d'accueil de l'Ambassade de France, à l'attention de M. Massa SIDIBE**, assistant de Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle.



**Attention, tout dossier incomplet ou déposé directement dans les écoles sera rejeté.**

### Cas particulier des demandes tardives exceptionnelles

Sont considérées comme demandes exceptionnelles les motifs suivants :

- Arrivée sur le territoire malien après le 31 mai 2023.
- Affectation tardives.

Les demandes parvenant **après le 31 mai 2023** seront traitées par l'ambassade de France qui se déroulera selon le calendrier suivant :

<b>Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers</b>	<b>Mardi 22 août 2023</b>
<b>Traitement</b>	<b>Lundi 28 août 2023</b>
<b>Affichage des résultats dans chacun des établissements</b>	<b>Mardi 29 août 2023</b>

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des 4 établissements scolaires.



**Dans ce cas particulier de demande tardive, l'inscription définitive ne sera validée qu'après constatation des effectifs dans les écoles à la date du 8 septembre 2023. Les modalités du test seront communiquées début septembre. La décision finale d'admission sera prise au plus tard le 14 septembre 2023.**